

Document à conserver

Les risques majeurs à Thénioux

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs

DICRIM



Le DICRIM recense tous les risques naturels et technologiques auxquels la commune de Thénioux est soumise.

Il informe, décrit les moyens mis en œuvre pour la prévention et la protection de la population et des infrastructures, donne les consignes de sécurité

Inondation *Page 2*

Risque industriel *Page 3*

Transport de matières dangereuses (TMD) *Page 4*

Mouvement de Terrains *Page 5*

Feu de forêt *Page 6*

Le risque Inondation

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone



Le sud de la commune est traversé d'Est en Ouest par la rivière le Cher qui connaît des débordements réguliers. Ces crues sont majoritairement provoquées par des fronts pluvieux venus de l'océan pouvant être renforcés par des pluies continentales sur le bassin amont du Cher.

Le Cher sort de son lit et se répand latéralement pour atteindre la D 2076 lors de fortes crues.

Les crues se produisent fréquemment de janvier à mai. Cependant elles sont observables d'octobre à juin.

La dernière crue centenaire date de mai 1940. La cote du Cher atteignait à Thénieux 4, 70 mètres.

Les mesures de prévention

Présence d'un PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations) sur la commune.

Ce document impose les règles en matière d'urbanisme et d'occupation des sols sur les zones inondables par le Cher.

Consultable en mairie et sur www.cher.equipement-agriculture.gouv.fr.

La commune avertit les habitants dont les maisons ou biens peuvent subir la crue.

La montée du Cher est suffisamment lente pour que la population concernée soit informée à temps.

En savoir +

Vigicrues Cher : **02 48 67 34 18**
<http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>
<http://www.meteo-centre.fr>

Que faire ?

Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment :

- fermez toutes ouvertures pouvant permettre à l'eau d'entrer
- coupez électricité et gaz
- mettez les produits polluants hors d'atteinte de la crue
- si possible mettez votre véhicule à l'abri
- montez à pied à l'étage avec eau potable, vivres, vêtements chauds et médicaments nécessaires

Si vous êtes à l'extérieur :

- ne forcez pas le passage d'une route signalée barrée
- n'allez pas chercher votre enfant à l'école, les enseignants s'en occupent
- éloignez vous de la zone dangereuse

Pendant la crue :

- tenez vous informé en écoutant la radio
- n'évacuez pas avant d'en avoir reçu la consigne par les autorités gérant votre sécurité
- évitez de téléphoner pour laisser les lignes disponibles aux services de sécurité

Après la crue :

- aérez les pièces
- rincez à l'eau javellisée
- contrôlez ou faites contrôler les installations électriques et de gaz avant de les rétablir
- chauffez dès que possible
- contactez la mairie pour connaître les démarches à suivre

Le risque Industriel

C'est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.



Les effets

Thermiques : liés à une combustion ou explosion

Mécaniques : liés à une surpression résultant d'une onde choc provoquée par une explosion

Toxiques : résultent de l'inhalation d'une substance chimique toxique suite à une fuite sur une installation

De Projection : spécifiques aux installations pyrotechniques

Ces différents effets peuvent être combinés

Thénioux est soumise au risque industriel de par la présence sur son territoire, depuis plus de 50 ans d'une entreprise de chimie, Bernardy SAS. Installée 12 route de Tours sur la D 2076, elle est spécialisée dans la chimie fine et se situe dans un périmètre SEVESO II seuil bas.

Les mesures de prévention

Toute entreprise classée SEVESO II Seuil bas est tenue de réaliser des études de dangers qui constituent la base des plans de secours. La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) effectue régulièrement des visites et audits des sites concernés.

L'entreprise SPCH Bernardy Chimie est à jour de son plan de prévention et, en cas de problème, à l'intérieur de son enceinte, elle gère elle-même le sinistre et prend les mesures nécessaires.

Si le problème devait sortir du périmètre de l'entreprise, ce sont les services départementaux, adaptés au sinistre et prévenus par SPCH qui interviennent.

Que faire ?

Avant

- évaluez sa vulnérabilité par rapport au risque
- prévoyez un équipement minimum, radio portable à piles, lampe de poche

Pendant

- donnez l'alerte 18 pompiers, 15 SAMU, 17 police en précisant si possible le lieu exact, la nature du sinistre (feu, fuite, nuage, explosion ...) le nombre de victimes
- s'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf incendie
- si un nuage toxique vient vers vous, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent pour trouver un local où se confiner
- si vous êtes chez vous, restez confiné
- arrêtez les ventilations
- n'allez pas chercher les enfants à l'école
- mettez vous à l'abri et à l'écoute
- informez vous et suivez les consignes données par les autorités et les médias

En savoir +

préfecture du cher 02 48 67 18 18

et www.cher.pref.gouv.fr

DREAL

www.centre.developpement-durable.gouv.fr

DDT 02 34 34 61 00 et

www.cher.equipement-agriculture.gouv.fr

DD SIS 02 48 23 47 00

TMD Transport Matières Dangereuses

Le risque est lié à la circulation en surface (routes, voies ferrées, canaux) ou en sous-sol (canalisations, gazoduc, oléoduc) de produits dangereux de par leurs propriétés.



Les effets

incendie

nuage toxique

explosion

corrosion

radio-activité

Thénioux est concernée par :

- la D2076, l'axe routier central et majeur qui traverse la commune d'Est en Ouest
- la voie ferrée (Lyon Nantes) parallèle à la D2076
- la conduite de gaz au nord de la commune
- le CD19 (route de Genouilly)
- la route de Theillay la D41

Les mesures de prévention

La traversée du village est limitée à 50 km/heure.

La conduite de gaz est soumise aux contrôles réguliers de Gaz de France et de la DREAL. Gaz de France gère tout problème pouvant s'y produire. L'identification des principaux produits dangereux est disponible en mairie. L'école, au centre du bourg, est à jour de son plan de prévention.

En cas de problème routier ou ferroviaire proche de l'école, le personnel enseignant gère la crise.

Que faire ?

- donnez l'alerte 18 pompiers, 15 SAMU, 17 police en précisant si possible le lieu exact, la nature du sinistre (feu, fuite, nuage, explosion ...) le nombre de victimes
- s'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf incendie
- ne pas touchez le produit
- éloignez vous du lieu
- si un nuage toxique vient vers vous, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent
- trouvez un local où se confiner
- si vous êtes chez vous, restez confiné
- arrêtez les ventilations
- n'allez pas chercher les enfants à l'école
- mettez vous à l'abri et à l'écoute
- ne fumez pas
- ne provoquez pas d'étincelle ou de flamme
- informez vous et suivez les consignes données par les autorités et les médias
- ne téléphonez pas sauf pour donner l'alerte Infos

En savoir +

www.prim.net
mairie PCS risque TMD pour les sigles matières dangereuses

Mouvement de terrain

C'est principalement le retrait ou gonflement des argiles suite aux variations de la quantité d'eau.



Les effets

Un matériau argileux voit sa consistance se modifier en fonction de sa teneur en eau : dur et cassant lorsqu'il est desséché, il devient plastique et malléable à partir d'un certain niveau d'humidité. Ces modifications de consistance s'accompagnent de variations de volume, dont l'amplitude peut être parfois spectaculaire.

En période sèche, l'évaporation sur la tranche superficielle du sol (de 1 à 2 mètres de profondeur), conduit à un retrait des argiles se manifestant par l'ouverture de fissures dans le sol.

Pour les constructions, ceci se manifeste par des mouvements différentiels, concentrés à proximité des murs porteurs et particulièrement aux angles des bâtiments.

Les maisons individuelles sont les principales victimes de ce phénomène :

- décollement entre les éléments jointifs, garages, perrons, terrasses
- distorsion des portes et fenêtres
- dislocation des dallages
- fissures

Les mesures de prévention

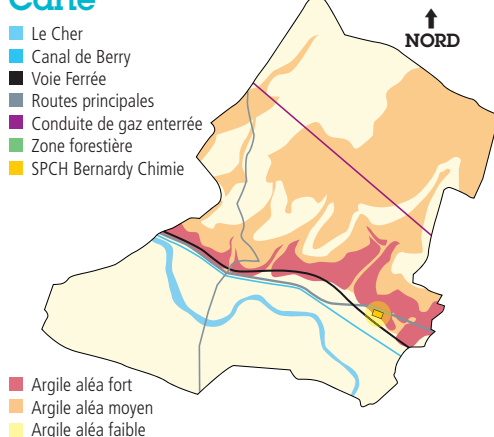
Lors de la vente ou l'achat d'une maison, l'acte notarié mentionne les risques naturels et technologiques liés au bien.

Ne pas ignorer ce paragraphe.

Le prix d'achat ou de vente peut en être modifié.

Carte

- Le Cher
- Canal de Berry
- Voie Ferrée
- Routes principales
- Conduite de gaz enterrée
- Zone forestière
- SPCH Bernardy Chimie



En savoir +

www.argiles.fr

en mairie : PCS - risque argile

Feu de Forêt

Qu'est ce qu'un feu de forêt ?



un feu qui concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

La période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des sols, viennent s'ajouter les travaux en forêt.

Sur Thénieux, il n'y a pas de précédents connus à ce jour.

Les mesures de prévention

- Débroussaillage des zones communales par la commune
- chaque propriétaire est tenu de débroussailler ses propriétés
- respecter les arrêtés d'interdictions de feu.

Le débroussaillage est primordial car il permet de :

- Réduire l'intensité de l'incendie aux abords des habitations
- Empêcher qu'il se communique aux bâtiments
- Rendre les constructions moins sensibles au feu.

Le débroussaillage aux abords de votre maison constitue votre meilleure protection contre le feu :

- Il ralentit sa propagation ;
- Il diminue sa puissance et sa chaleur ;

- Il évite que les flammes n'atteignent directement votre maison ;
- Il favorise l'intervention des pompiers avec plus d'efficacité et moins de risques ;
- Il permet de limiter le développement d'un départ de feu accidentel depuis chez vous.

Que faire ?

- Informez les pompiers (18) le plus vite et le plus précisément possible.
- Attaquez le feu, si possible.
- Dans la nature, éloignez vous dos au vent.
- Si vous êtes surpris par le front de feu, respirez à travers un linge humide.
- À pied recherchez un écran (rocher, mur...).
- Ne sortez pas de votre voiture.

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- fermez et arrosez volets, portes et fenêtres ;
- occultez les aérations avec des linges humides ;
- rentrez les tuyaux d'arrosage.
- éteignez les foyers résiduels.

En savoir +

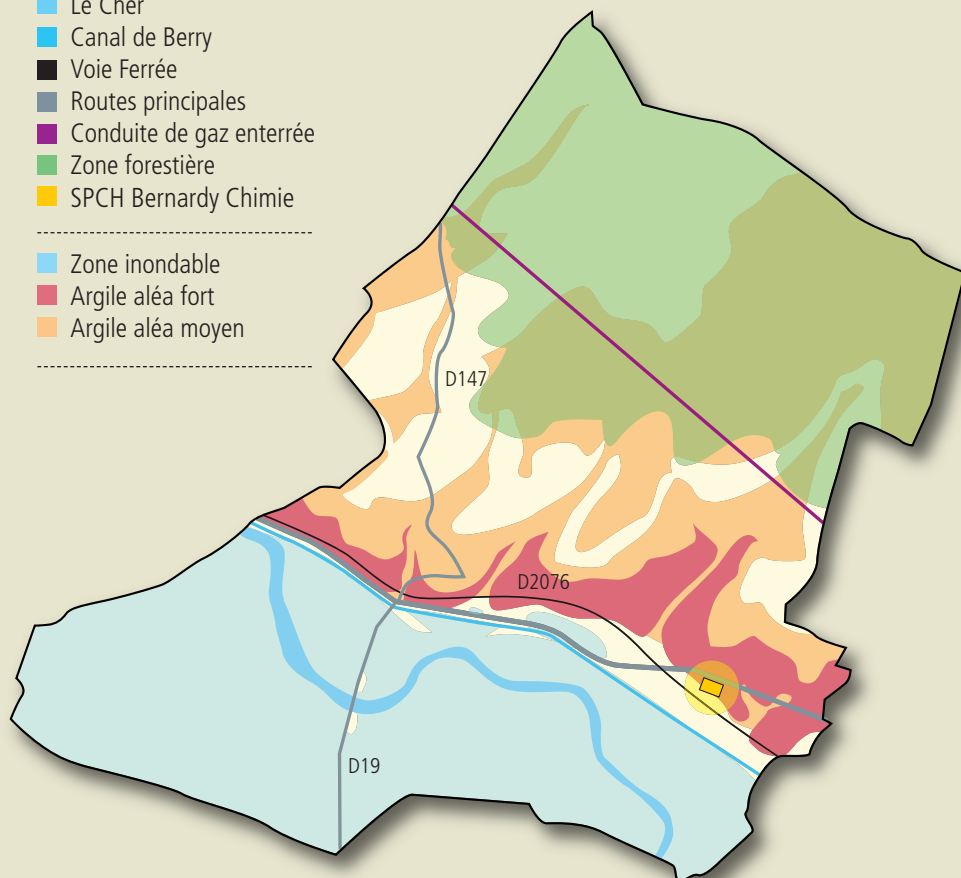
Voir en mairie arrêté préfectoral :
N° 2002.1.0808

www.prim.net/risquesmajeurs.fr/ Le risque feux de forêt

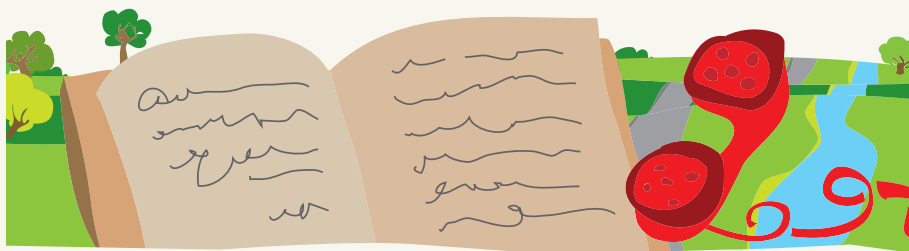
Carte des risques majeurs



- Le Cher
 - Canal de Berry
 - Voie Ferrée
 - Routes principales
 - Conduite de gaz enterrée
 - Zone forestière
 - SPCH Bernardy Chimie
-
- Zone inondable
 - Argile aléa fort
 - Argile aléa moyen



Pour plus d'infos



Le DICRIM

Le document que vous avez sous les yeux a pour objectif de vous informer des risques majeurs affectant notre commune et de la conduite à tenir en cas de survenue d'un évènement. Chacun est en effet individuellement le premier acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Le DICRIM s'inscrit dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui définit l'organisation des services et moyens communaux permettant d'assurer au mieux la sauvegarde de la population.

Le PCS Il recense

- Les scénarios susceptibles de se produire afin de les anticiper au mieux.
- Les missions à remplir par les agents et élus de la commune pour chaque type de situation (hébergement provisoire, ravitaillement, mise en sécurité des sites sinistrés).
- L'ensemble des moyens communaux et privés (humains, matériels, ...) qui permettront d'assurer la sauvegarde des habitants et de leurs biens.

Ce plan ne pourra toutefois fonctionner qu'avec la participation de l'ensemble des habitants de Thénieux : une bonne connaissance des consignes de sécurité et des réflexes à adopter permettra à chacun de contribuer à la sécurité de tous.

Documents consultables en Mairie

4 place de l'Eglise, 18100 THENIOUX
02 48 52 00 98.

Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) : document d'information des populations réalisé par la préfecture qui présente, pour chaque commune du département, les risques repérés. Il décrit les mesures à prendre par la population et les dispositions prises par les pouvoirs publics pour limiter les effets d'une catastrophe.

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

Déclinaison du DDRM à l'échelle de la commune de Thénieux. A consulter pour plus d'informations.

Sites internet

Portail du **Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable** dédié à la prévention des risques naturels et technologiques :

www.prim.net

Direction Départemental des Territoires (DDT)

www.cher.equipement-agriculture.gouv.fr

Carte de vigilance météo :

www.meteo.fr

N° Utiles

Pompiers : 18 ou 112

Samu : 15

Météo France : 08 92 68 02 63

Mairie de Thénieux : 02 48 52 00 98

